

mars - avril 2011 n°52



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

La Lettre



*Les espaces
protégés
français*

Actualités

Ramassages sur Bon Abri

Le grand chantier, seconde phase

Les bernaches aux champs

Carnet de saison

Observations d'hiver

Pontes de la Grenouille agile

La Grenouille verte

Découvrir

Week-end à la Maison de la Baie



*bien vivre ensemble
sur un territoire de qualité*





Ramassages sur Bon Abri

La laisse de mer est tout ce que la mer abandonne sur la plage lorsqu'elle se retire. Ce n'est en aucun cas un déchet. Les algues et les herbes marines qui la constituent forment d'ailleurs un habitat naturel, protégé au niveau national et européen. De nombreux animaux s'y développent, dont la puce de mer, pour y trouver nourriture et abri. Ils serviront de proie à d'autres invertébrés ou oiseaux. Ainsi, toute une chaîne alimentaire se développe.

Malheureusement se mêlent aussi à la laisse de mer des déchets d'origine humaine (filets, cordes, plastiques, ...) qui dénaturent le paysage et peuvent être fatals pour la faune qui y vit. C'est pourquoi la Réserve Naturelle organise chaque année des ramassages, comme au mois de mars, où trois groupes (scolaires et retraités) sont venus collecter les déchets sur la plage de Bon Abri. Chacun des groupes a bénéficié d'une présentation de la Réserve, de sa réglementation, d'une visite des dunes et d'une sensibilisation sur la laisse de mer.

Si vous souhaitez en tant que particulier participer à un ramassage de déchets, une date : le dimanche 27 mars à 10 h, parking de Bon Abri (voir rubrique "Découvrir").

Pour un ramassage collectif, contactez-le : 02 96 32 31 40.



Le grand chantier... seconde phase

La cartographie globale du benthos de l'estran de la baie de Saint-Brieuc qui a débuté en novembre par la première campagne de terrain, s'est poursuivie par une seconde session de prélèvements du 17 au 22 mars. Comme en novembre, chaque jour, une dizaine de bénévoles se sont succédés pour réaliser les 130 prélèvements répartis sur les 3 000 hectares d'estran du fond de baie. Un grand merci à tous ces participants, qui ont permis à cet important travail d'acquisition de connaissances de pouvoir se réaliser.



Les bernaches aux champs

Il est assez habituel qu'en fin d'hiver, avant de repartir pour le grand nord sibérien, les bernaches aillent se nourrir dans les champs avoisinant, en particulier sur les cultures de blé. Cette année, pour des raisons encore mal connues, 200 à 400 bernaches ont fréquenté les champs sur Hillion, dès le mois de janvier. Ce phénomène a également été observé sur d'autres sites atlantiques comme en baie de Vilaine.

L'impact visuel du broutage peut être parfois être assez spectaculaire, mais le blé repousse avec une paille plus courte (sans baisse de rendement à la récolte). En effet, le piétinement favorise un phénomène nommé thallage, utilisé en Hollande afin d'améliorer le rendement. Il permet de produire de multiples tiges (et donc augmenter le nombre d'épis) à partir de la plantule initiale assurant ainsi la formation de touffes denses.



Les espaces protégés en France

De notre patrimoine naturel dépendent l'équilibre écologique de la planète, la prévention des risques globaux, notre cadre de vie et notre bien-être. Préserver et faire vivre ce patrimoine exceptionnel est la mission centrale de tous les espaces protégés sur notre territoire métropolitain ou d'outre-mer. Ces espaces forment un réseau cohérent mais diversifié qui répondent à l'objectif de conservation de la biodiversité.

A l'occasion du Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature de Barcelone un nouvel ouvrage (*Les espaces protégés français. Une diversité d'outils au service de la protection de la biodiversité*) vient d'être publié par l'UICN. Pour de mieux faire connaître la diversité des espaces protégés français, *La Lettre* de la Réserve consacre ce dossier aux différents outils de protection existant sur le territoire national.

Qu'est ce qu'une aire protégée ?

Une aire protégée est définie selon l'UICN comme **“un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées”**.

Classification des statuts de protection



Une Réserve Naturelle est un outil de protection réglementaire

A l'échelle nationale, on distingue trois modalités juridiques de protection d'espaces naturels : l'approche foncière repose sur l'acquisition de terrains en pleine propriété en vue d'assurer la protection définitive d'un espace naturel remarquable ; l'approche conventionnelle vise à déléguer à un tiers pour une durée déterminée la gestion et la préservation d'un espace naturel dans le cadre d'une convention de maîtrise d'usage et l'approche réglementaire consiste à limiter, voire à interdire généralement par arrêté ou par décret des activités humaines en fonction de leurs impacts sur les milieux naturels.

Qu'est ce que l'UICN ?

Fondée le 5 octobre 1948 à la suite d'une conférence internationale tenue à Fontainebleau, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est la principale ONG mondiale consacrée à la cause de la conservation de la Nature.

La mission de l'UICN est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés dans le monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation de ces ressources naturelles est faite de façon équitable et durable.

Son siège est localisé à Gland, en Suisse. Elle réunit 83 États, 114 agences gouvernementales, plus de 1 000 ONG et plus de 11 000 experts et de scientifiques de plus de 160 pays. Elle emploie plus d'un millier de personnes travaillant à travers le monde. Elle a aidé plus de 75 pays à préparer et appliquer des stratégies en matière de conservation et de diversité biologique.

L'UICN est également l'organisme consultatif référent auprès du Comité du patrimoine mondial pour l'étude de l'inscription des sites naturels à la liste du patrimoine mondial, ainsi que l'évaluation de l'état de conservation de ces sites.



Des outils de protection différents pour des objectifs de gestion différents

Depuis la création du parc national de Yellowstone en 1872, plus de 100 000 aires protégées ont été établies à travers le monde, dans des contextes politiques et écologiques très diversifiés.

A l'échelle mondiale, UICN a défini 6 catégories d'aires protégées en fonction des gestions de protection.

Catégories UICN	Objectifs de gestion	Espaces protégés français (principales correspondances)
Catégorie Ia Réserve naturelle intégrale	Protection intégrale Recherche scientifique	• Réserve intégrale (parc national) • Réserve naturelle nationale
Catégorie Ib Zone de nature sauvage	Protection de ressources sauvages	
Catégorie II Parc national	Protection d'écosystèmes et récréation	• Parc national (zone cœur)
Catégorie III Monument ou élément naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques	• Réserve naturelle géologique • Site classé – Site inscrit
Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion	• Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Réserve naturelle de Corse • Réserve biologique intégrale • Réserve biologique dirigée • Réserve nationale de chasse et de faune sauvage • Site du Conservatoire du littoral • Arrêté de protection de biotope
Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation de paysages terrestres ou marins et récréation	• Parc naturel régional • Parc national (zone d'adhésion) • Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels • Espace naturel sensible
Catégorie VI Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation durable d'écosystèmes naturels	• Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels



Les protections réglementaires

La France a mis en place des dispositifs de protection réglementaire permettant d'interdire ou de limiter les activités humaines préjudiciables à la biodiversité remarquable dans les domaines terrestres et marins. Ce sont les outils de protections juridiques les plus forts.

Les sites classés et inscrits constituent les plus anciennes mesures réglementaires de protection de la Nature en France et portent sur des monuments et des paysages remarquables. Les cœurs des parcs nationaux protègent de grands ensembles d'écosystèmes, en continuité avec des aires d'adhésion gérées de manière contractuelle. Les neuf parcs nationaux français couvrent une superficie de 51 820 km² soit 7,8 % du territoire terrestre de la métropole et des DOM. L'histoire des parcs nationaux est récente en France, en comparaison avec d'autres pays européens. Ce statut de protection est en effet apparu dans la législation en 1960 et le premier parc a été créé en 1963 pour protéger une partie du massif de la Vanoise.



Les Réserves naturelles nationales, régionales et de Corses ont vocation à former un réseau représentatif d'espèces et d'écosystèmes à forte valeur patrimoniale. Ce sont des outils de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Selon les enjeux de conservation, la situation géographique et les contextes locaux, l'initiative du classement peut revenir à l'Etat (Réserves nationales), aux Régions (Réserves régionales) ou à la Collectivité territoriale de Corse (Réserves naturelles de Corse). La France compte aujourd'hui 352 réserves naturelles couvrant plus de 2 800 000 hectares, dont une part importante en Outre-mer et dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises. Le réseau des réserves naturelles sont complétées par les réserves biologiques dans le domaine forestier et par les réserves de chasse et de faune sauvage pour les espèces d'intérêt cynégétique.

L'arrêté de protection de biotope est un outil de protection réglementaire applicable au niveau départemental. Il a pour objectif de conserver les habitats d'espèces protégées afin de prévenir leur disparition.

Membre
du réseau
des

Réserves
Naturelles
DE FRANCE

Réserve naturelle nationale
de Luitel





Sillon du Talbert, site du Conservatoire

Protection par la maîtrise foncière

Le Conservatoire du littoral a vocation à acquérir des sites côtiers afin de limiter le développement d'infrastructures sur les littoraux et les rivages. Les Départements français acquièrent par le biais d'une taxe sur les constructions neuves des espaces naturels sensibles destinés à la fois à préserver des habitats menacés et à accueillir des visiteurs.

Les Conservatoires d'espaces naturels suivent une démarche similaire, en gérant des sites qu'ils achètent ou qu'ils louent avec l'aide de financements publics et privés.

Protection au titre d'un texte européen ou international

La France est signataire de conventions environnementales internationales ou participe à des réseaux et à des programmes multilatéraux qui ont pour objet la protection de paysages, de milieux et d'espèces exceptionnels au regard de critères définis à l'échelle mondiale.

L'Union Européenne met en place depuis 1992 un réseau de sites écologiques dénommé Natura 2000 (voir **La Lettre** n°31 et n°33). Ce dispositif a pour objectif de préserver la diversité biologique tout en valorisant les territoires. Il compte aujourd'hui 25 000 sites répartis dans l'ensemble de l'Union Européenne, selon un maillage cohérent et représentatif des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

La Convention de RAMSAR vise la conservation et l'utilisation durable de zones humides d'importance internationale afin d'enrayer leur dégradation ou leur érosion.

La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO répertorie des sites exceptionnels pour leur esthétique ou leur valeur écologique, qui sont conservés pour l'héritage commun de l'humanité. La protection de ces espaces est placée sous la responsabilité directe de l'Etat. Les réserves de biosphère correspondent à des aires d'expérimentation du développement durable, articulées avec des outils de protection de la biodiversité inscrits dans le Droit national.



L'îlot du Verdelet est classé en ZPS (Zone de Protection Spéciale) au titre de la Directive Habitats pour Natura 2000

En savoir plus :

Vous pouvez télécharger le rapport complet de l'UICN :
http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_France_-_espaces_proteges.pdf
 Le site de l'UICN :
<http://www.iucn.org/fr/>



Dates des prochains comptages ornithologiques

Vendredi 25 mars à 8 h 30
Samedi 23 avril à 9 h 15
Dimanche 22 mai à 9 h 00

Quelques chiffres...

1 071 Huîtriers pies
1 050 Macreuses noires
1 798 Bécasseaux variables
2 674 Bécasseaux maubèches

L'ensemble des résultats des comptages ainsi que des fiches espèces sur les oiseaux sont disponibles sur le site internet de la Réserve naturelle à la rubrique "Gérer".

Observations d'hiver

Ont été vus sur la Réserve naturelle : 3 ou 4 Hiboux des marais en hivernage ; 1 Goéland à bec cerclé (2/02) ; 25 Eiderts à duvet, 35 Macreuses brunes, 15 Plongeurs catmarins et un Harelde boréale (10/02) ; 1 Fuligule milouinan (27/02) ; 1 Bécassine sourde, 1 Bécasse des bois (2/03).

Pontes de la Grenouille agile

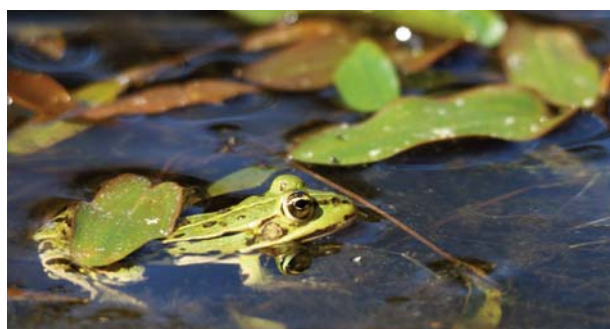
Initié en 2010, le suivi de pontes de la Grenouille agile est reconduit cette année. Chaque ponte est identifiée à l'aide d'un jalon pour éviter de la recomptabiliser au passage suivant. Une ponte correspond à un couple. Pour le moment, depuis le 25 février 2011, il a été compté en tout 225 pontes.

Ce suivi, complété par le relevé de températures de l'eau des mares, aura lieu chaque année et permettra à long terme de savoir si le changement climatique a un impact sur les périodes de reproduction de la cette espèce.

Zoom sur...

La Grenouille verte

Rana kl. esculenta



La grenouille verte est une grenouille de taille moyenne (maximum 100 mm chez les mâles et 120 mm chez les femelles). Franchement aquatique, elle passe la majeure partie de sa vie dans l'eau ou aux environs. Ses yeux sont très rapprochés et son museau vu de profil est arrondi ou proéminent. La face supérieure est de couleur vert clair, vert d'herbe ou bleu vert avec une pigmentation brun foncé tandis que la coloration de la face inférieure du corps est variable (blanc pur ou gris).

En saison de reproduction, dès les beaux jours d'avril, les mâles, grâce à leurs sacs vocaux, produisent en chœur un chant sonore qui porte loin, mélange de coassements et de gloussements. La période de ponte se termine en général début juin. La femelle pond de 1 000 à 11 000 œufs par an en petits paquets au milieu d'herbes aquatiques, qui tombent ensuite rapidement au fond de l'eau. Les métamorphosent ont eu lieu pendant l'été. Après une migration automnale, les individus hivernent souvent au fond de l'eau, enfouis dans le substrat ou sous un abri à proximité du point d'eau.

Peu d'individus dépassent l'âge de 4 ans. En France, elle est protégée mais peut-être pêchée en vue d'une consommation familiale. Présente dans les dunes de Bon Abri, la réglementation de la Réserve naturelle en interdit son prélèvement.





Le week-end des 26 et 27 mars, la Maison de la Baie pousse ses murs et invite le public à découvrir ou à redécouvrir ses espaces aux multiples facettes. De nombreuses animations sont programmées et un village accueille petits et grands pour deux jours de fête avec vue panoramique sur la baie de Saint-Brieuc.

Programme du week-end (entrée libre)

Samedi 26 mars 2011

Musique et danses bretonnes traditionnelles en costume - 15 h

Carnaval - 16 h

Atelier enfants - de 10 h à 18 h

Découverte des oiseaux de la baie et de l'observatoire avec la Réserve naturelle - 10 h 30

Visites guidées de la nouvelle muséographie de la Maison de la Baie - 10 h 30, 14 h et 16 h

Balade à la découverte des sentiers d'interprétation - 14 h

Stands et Exposition photographique - de 10 h à 18 h

Ateliers - après-midi

Restauration légère - de 10 h à 18 h

Dimanche 27 mars

marché bio artisanal - 14 h 30 à 18 h

Ventes de plantes avec Herbarius - 14 h à 18 h

Ateliers enfants - de 10 h à 18 h

Ramassage de déchets avec la Réserve naturelle - 10 h

Découverte des oiseaux de la baie et de l'observatoire avec la Réserve naturelle - 14 h

Stands et Exposition photographique - de 10 h à 18 h

Visites guidées de la nouvelle muséographie de la Maison de la Baie - 10 h 30, 14 h et 16 h

Restauration légère - de 10 h à 18 h



ISSN 0753-3454

Conception et réalisation

Alain Ponsero, Elodie Roubichou

Crédits photographiques

Alain Ponsero, Anthony Sturbois, Michel Cormier,
RNN Lac de Luitel, Saint-Brieuc Agglomération

Abonnement

Vous pouvez recevoir gratuitement **La Lettre** sur simple demande, soit par mail, soit par courrier. Vous pouvez vous abonner directement sur le site internet : www.reservebaiedesaintbrieuc.com



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Réserve Naturelle Nationale
Baie de Saint-Brieuc
site de l'étoile
22120 Hillion
Téléphone : 02 96 32 31 40
Télécopie : 02 96 77 30 57
www.reservebaiedesaintbrieuc.com
reservenaturelle@saintbrieuc-agglo.fr



Saint-Brieuc Agglomération
3, place de la Résistance
BP 4403
22044 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 77 20 00
Télécopie : 02 96 77 20 01
www.saintbrieuc-agglo.fr
accueil@saintbrieuc-agglo.fr



VivArmor Nature
10, boulevard Sévigné
22000 Saint-Brieuc
Téléphone/fax : 02 96 33 10 57
<http://pagespro-orange.fr/vivarmor>
vivarmor@orange.fr